



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 70452

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le rapport d'activité 2000 du Conseil national à la consommation (CNC). Le CNC souhaite, à propos de l'information du consommateur dans le secteur des honoraires de l'avocat, l'application d'un taux de TVA à 5,5 % pour les consultations en matière juridique, et de supprimer la TVA sur l'aide juridictionnelle afin d'accroître l'enveloppe budgétaire disponible. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70452

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7212